Traduction de l'Allemand.

- Extrait -

Bulletin central et départemental d'Alsace-Lorraine.

Strasbourg, le 12 juillet 1902.

Nº 28.

I. Arrêtés etc. du Statthalter Impérial, du Ministère et du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.

Par la présente je porte à la commaissance du public que la tour et le choeur de l'église à Ferrette ont été classés parmi les monuments historiques du pays.

Strasbourg, le 27 juillet 1902.

Ministère d'Alsace-Lorraine.

Le Secrétaire d'Etat:

signé von Köller, Ministre d'Etat.

Pour traduction et extrait conforme; Strasbourg, le ler décembre 1931.

2000000

Le Sous-Chef de Bureau chargé du Service Administratif des Beaux-Arts d'Alsace et de Lorraine:

Malluan